



**DISTRICT DE FOOTBALL  
DE HAUTE SAONE**

**Monsieur le Président**

**OBJET : informations arbitrage départemental 4 automne 2023.**

**Vesoul, le 6 septembre 2023**

**Monsieur le Président,**

**Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint quelques informations administratives relatives à l'arbitrage en Départemental 4/début de saison 23-24.**

**Nous vous informons que des formations arbitres label D4 fin septembre début octobre 2023 seront proposées prochainement (en attente date réunion de travail prévue sur ce dossier).**

**Dans l'attente des formations, nous vous prions de trouver ci-dessous quelques rappels :**

**Le club recevant, sous la responsabilité de son Président, gère l'arbitrage des matches programmés à domicile et se doit d'assurer la sécurité du match et de l'ensemble des joueurs et encadrement.**

**Jusqu'à la validation de la nouvelle liste des arbitres label D4 saison 2023/24, qui sera adressée à l'issue de la formation, les modalités ci-dessous s'appliquent **dès le week-end du 9 et 10 septembre 2023, en l'absence d'arbitre officiel désigné** :**

- **Si l'équipe recevante possède un autre arbitre formé saison 22/23, celui-ci a priorité pour arbitrer la rencontre et arbitrera s'il est présent.**
- **Si l'équipe recevante ne possède pas d'autre arbitre formé, un arbitre formé de l'équipe visiteuse saison 22/23 devient prioritaire pour arbitrer la rencontre et arbitrera s'il est présent.**
- **En cas de non présence d'arbitre formés 22/23 pour aucun des deux clubs, tirage au sort pour désigner un arbitre.**

**Respect du protocole suite à désignation :**

**L'arbitre devra s'engager à respecter le protocole de match suivant ; notamment :**

- **Présence « 60 » minutes avant l'horaire officiel du match**
- **Vérification terrain (filets, traçage, ..)**
- **Validation de la feuille de match (FMI)**
- **Vérification des licences**
- **Vérification des assistants sachant qu'en départemental 4 les joueurs « dits remplaçants » peuvent assurer la fonction d'assistant**
- **Gestion du match (FMI)**
- **Validation de la feuille de match (FMI)**

- Envoi d'un rapport circonstancié par l'arbitre dans les 24 heures suivant la rencontre (en annexe) au secrétariat du District + copie à monsieur Philippe Prudhon (adresse : [philippe.prudhon1@bbox.fr](mailto:philippe.prudhon1@bbox.fr)) en cas de problème d'ordre réglementaire (forfait d'une équipe, match reporté, réserves....) et disciplinaire (le document vous sera présenté à la formation et adressé à son issue).

Vous en souhaitant bonne réception,

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Merci à vous pour le bon esprit de ces arbitres,  
et belle saison.

Le Président du District

Philippe PRUDHON

**DESTINATAIRES :**

Clubs D4 saison 23/24.

**COPIE :**

Bureau District/Directeur Administratif.